

## Luik B

### In de bijlagen bij het Belgisch Staatsblad bekend te maken kopie na neerlegging ter griffie van de akte

Voorbehouden aan het Belgisch Staatsblad

\*19300678\*



Neergelegd 03-01-2019

Griffie

Ondernemingsnr: 0717564923

**Benaming** 

(voluit): MCD - Services

(afgekort): MCD - Services

Rechtsvorm: Gewone commanditaire vennootschap

Zetel: Da Vincilaan 1

1930 Zaventem

België

Onderwerp akte: Oprichting

D'un acte sous seing privée du 02/01/2019 il résulte :

Mr Mitsou - Chamotheou Dimitrios, demerant à 1120 Bruxelles, Rue Frans Vekemans 116, NN 940226 413 19 Article 1 :

Il est formé par la présentes, une société en commandite simple qui existera avec comme associé commandité Mr Mitsou - Chamotheou Dimitrios

#### Article 2

La société à pour objet, en Belgique ou à l'etranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, en qualité d'agent, de représentant ou de commissionnaire :

\_ L'achat, l'échange, la vente, la prise en location et sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien des maisons, appartements, bureaux, magasins, fond de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliersainsi que toutes opérations de financement.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître d'ouvrage ou entrepreneur général, et, effectuer, éventuellement aux biens immobiliers, des transformations et mises en valeur ainsi que l'étude et l'aménagement de lotissements y compris la construction de routes et égouts; souscrire des engagements en tant que conseiller en construction (études de génie civil et des divers équipements techniques des immeubles); acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires; réaliser toutes opérations de change, commission et courtage, ainsi que la gérance d'immeubles.

Elle peut acheter, exploiter et construire tant pour elle-même que pour des tiers, par location ou autrement, tous parkings, garages, station-service et d'entretien.

- La prestation de services de consultance en matière d'organisation et de gestion d'entreprises en tout domaine et, notamment, dans le domaine financier, économique, du marketing et de la communication ainsi que l'intermédiation commerciale dans le sens le plus large.
- L'entreprise du bâtiment, sans limitation d'activités, celles qui seraient réglementées débutant à partir des agréations en ce compris l'entreprise générale, à titre exemplatif mais non limitatif:
- l'entreprise générale de constructions.
- l'installation de chauffage central, chaudière et chauffe-eau;
- l'entreprise d'installation sanitaire, de chauffage au gaz et de plomberie ;
- l'entreprise d'installation de chauffage central à eau chaude et à vapeur.
- -l'entreprise d'installation de ventilation, de chauffage à air chaud, de conditionnement d'air et de tuyauteries industrielles;
- l'installation de chauffage au gaz par appareil individuel:
- l'entreprise d'installation sanitaire, de chauffage au gaz et de plomberie ;

Op de laatste blz. van Luik B vermelden:

Recto: Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en)

bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso: Naam en handtekening

Voorbehouden aan het Belgisch Staatsblad



# Luik B - vervolg

- l'entreprise de placement d'adoucisseur d'eau ;
- -l'entreprise de placement, d'entretien et de réparation de tous brûleurs;
- -le nettoyage de tous locaux et lavage de vitres;
- l'entreprise de rénovation d'immeuble, au sens le plus large du terme;
- la vente, achat, import, export, entretien, réparation, maintenance, réalisation et pose de matériels de quincailleries, chauffage, climatisation, pompe à chambre, chambre froide, aérations, ventilations, refroidissement, conditionnement d'air.
- l'exploitation d'un atelier spécial de l'industrie des fabrications métalliques:
- -le nettoyage, l'entretien et la désinfection de meubles et objets divers ainsi que de locaux commerciaux et industriels, de bureaux, ainsi que le nettoyage de vitres;
- l'entretien de parcs et jardins ainsi que la désinfection et la dératisation ;
- Le nettoyage de façade.
- -le nettoyage, l'entretien et la désinfection de meubles et objets divers ainsi que de locaux commerciaux et industriels, de bureaux, ainsi que le nettoyage de vitres;
- -l'entretien de parcs et jardins ainsi que la désinfection et ladératisation ;
- la vente, achat, import, export, entretien, réparation, maintenance, réalisation et pose de matériels de quincailleries, chauffages, climatisation, pompe à chambre, chambre froide, aérations, ventilations, refroidissement, conditionnement d'air;
- l'entreprise de fabrication et de placement de ferronneries et de menuiseries (entre autres châssis, portes, balustrades, escaliers et volets) métalliques ;
- l'entreprise de construction métellique en aluminium, acier et inox ;
- l'entreprise de couverture et de toiture de constructions et tous bardages:
- La location de tout matériel. de construction ou autre parmi lesquels on retrouve, les échafaudages, bobcat, foreuses, ponceuses, perceuses, mélangeurs. échelles, chauffage, remorques, meuleuses, décapeuses, nettoyeurs haute pression, scies sauteuses, ...;
- l'entreprise du bâtiment sans limitation d'activité, celles qui seraient réglementées débutant à partir des agréations en ce compris l'entreprise générale:
- en matière d'architecture d'intérieur, un bureau d'études chargé notamment de l'organisation d'espaces de bureaux, industriels ou commerciaux, l'établissement d'études, plans, coordination en ces domaines, l'achat et la revente de produits et articles de décoration, l'achat et la revente de mobilier d'aménagement pour bureau, commerce, industrie, habitation, l'achat et la vente, la location d'immeubles bâtis ou non, la gérance et l'administration de toute construction privée, commerciale, industrielle ou publique ;
- la création, le développement et la promotion de projets immobiliers;
- l'entreprise de travaux de zingage
- l'entreprise de recouvrement de corniches en bois et en P.V.C.
- l'entreprise de construction de bâtiments (gros oeuvre et mise sous toit)
- l'entreprise de travaux d'étanchéité et revêtement de construction par asphaltage et bitumage ;
- l'entreprise d'isolation thermique et acoustique ;
- l'entreprise de travaux de plafonnage, de cimentage et de tous autres enduits ;
- l'entreprise de fabrication et placement de charpenterie et de menuiserie (entre autres châssis et volets) du bâtiment.
- l'entreprise de pose de plaques de à base de plâtre.
- l'entreprise de fabrication et de placement de châssis et volets en P.V.C. et aluminium
- le placement de vitres dans les châssis dont l'exécution ne requiert pas un agrément spécial sur base d'un arrêté royal pris dans le cadre de la loi du quinze décembre mil neuf cent septante sur l'exercice des activités professionnelles dans les petites et moyennes entreprises.
- la démolition et le terrassement;
- la rénovation ;
- en matière d'architecture d'intérieur, un bureau d'études chargé notamment de l'organisation d'espaces de bureaux, industriels ou commerciaux, l'établissement d'études, plans, coordination en ces domaines, l'achat et la revente de produits et articles de décoration, l'achat et la revente de mobilier d'aménagement pour bureau, commerce, industrie, habitation, l'achat et la vente, la location d'immeubtes bâtis ou non, la gérance et l'administration de toute construction privée, commerciale, industrielle ou publique:
- la construction, le parachèvement, l'entretien et la rénovation d'immeubles ;
- la fabrication, l'achat, la vente en gros ou en détail et la commercialisation en général des matériaux nécessaires à la construction ou à la rénovation d'immeubles;
- -l' activité d'intermédiaire dans de telles opérations;
- la création, le développement et la promotion de projets immobiliers ;

Elle pourra de même avoir comme activité:

- -l'entreprise de travaux d'égout:
- -l'entreprise de travaux de pose de câbles et de canalisations diverses;
- -l'entreprise d'aménagement de plaines de jeux et de sport, de parcs et de jardins;
- -l'entreprise de terrassement
- -l'entreprise de construction de pavillons démontables et de baraquements non métalliques;
- -l'entreprise de place de clôtures;

Op de laatste blz. van Luik B vermelden:

<u>Recto</u>: Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en) bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Voorbehouden aan het Belgisch Staatsblad

Z 5

Luik B - vervolg

- l'entreprise d'isolation thermique et acoustique;
- l'entreprise de fabrication et d'installation de cheminées ornementales (à l'exclusion de travaux de marbrerie, taille de pierres et de mosaïgue) ;
- l'entreprise de placement de ferronnerie, de volets et de menuiserie métallique et PVC;
- l'entreprise de nettoyage et de désinfection de maisons et de locaux, meubles, ameublement et objets divers;
- l'entreprise de ramonage de cheminées;
- -l'entreprise de pose de chape, faux plafonds et de cloisons amovibles;
- -l'entreprise de peinture industrielle:
- -l'entreprise de fabrication et de garnissage de meubles non métalliques ;
- -l'entreprise d'installation d'échafaudages, de rejointoyage et de nettoyage de façades;
- -l'entreprise de pose de parquets;
- l'exploitation d'un atelier de réparation de matériel électrique et radio-électrique d'appareils automatiques de distribution et de jeux mécaniques uniquement pour le courant faible;
- la fabrication d'appareils d'alarme et de sécurité, d'appareils utilisés dans un système d'alarme ou de sécurité, y compris le placement et uniquement sur véhicules;
- l'installation de chauffage central;
- le montage de cloisons mobiles; le revêtement de murs, de plafonds, métalliques,
- -l'entreprise de peinture et finition;
- -l'entreprise de maçonnerie et de béton, coffrage, ferraillage. etc.;
- l'entreprise de carrelage ;
- l'installation électrique;
- l'entreprise de vitrage:
- -l'entreprise de zinguerie et de couvertures métalliques de constructions:
- l'entreprise de couvertures non métalliques de constructions;
- l'entreprise d'étanchéité de constructions;
- l'entreprise de travaux de démolition :
- -l'entreprise de placement, de montage et démontage, d'entretien et de réparation d'enseignes lumineuses et publicitaires;
- le commerce de détail de tout matériel se rapportant à ses activités;
- l'activité de nettoyage industriel et privé, tel que le nettoyage de bureaux, maisons, usines et, en général, de tout bien immeuble et de toute installation industrielle;
- l'exploitation d'une agence de publicité, distribution et imprimerie, etc :
- tout commerce de marché ambulant;
- -la négociation, la commission et la représentation;
- Le services aux personnes, aides à domiciles de divers travaux ou prestations de services.

La société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

### Article 3:

La société est constituée pour une période illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

La société ne sera pas liée par le décès, la démission, la faillite ou l'incapacité notoire d'un associé. Article 4 :

Le siège est établi à 1930 Zaventem, Davincilaan 1 II peut être transféré dans toute autre localité du pays en vertu d'une simple décision de la gérance

qui a tous pouvoirs pour faire constater authentiquement la modification des statuts qui en résulte et sous réserve du respect des dispositions légales en la matière.

Tout changement du siège doit être publié aux annexes du Moniteur Belge.

Par simple décision de la gérance, il peut être établi des sièges administratifs, agences, succursales, unités d'établissement et comptoirs, tant en Belgique qu'à l'étranger, en quelque lieu qu'ils jugeront utile.

### Article 5:

La raison et la signature sont : MCD - Services

La dénomination commerciale de la société sera : MCD - Services

#### Article 6:

Mr Mitsou Chamotheou Dimitrios à seul la gestion des affaires de la société. Par extension de pouvoirs, ils pourront faire tous achats et ventes de matières premières et de marchandises; contracter tous marchés, tirer, acquiérir, souscrire et endosser touts effets de commerce; exiger, recevoir et ceder toutes créances; rester en ustices; traiter, transigner, compromettre; donner toutes quittances, consentir avec renonciation à touts droits réels, toutes mainlevées d'inscriotions, nantissements, mentions, saisies, oppositions et autres epechements quelconques avec ou sans constatation de paiement;

Acquérir au nom de la société tous immeubles nécessaires à la société, au prix et conditions qu'il jugera convenable; payer tout prix d'acquisition;

Vendre de gré à gré ou par adjucation, publique aux prix et aux conditions qu'ils jugeront convenables tous immeubles qui pourraient appartenir à la société, recevoir les prix de vente en principal et intérets;

Voorbehouden aan het Belgisch Staatsblad

Luik B - vervolg

Emprunter toute somme nécessaire aux besoins de la société aux conditions et taux d'intérts qu'ils jugeront convenables, par voie d'ouverture de credit ou autrement avec ou sans affectation hypothécaire des immeubles sociaux et conférer au profit des preteurs toutes autres garanties.

Artivle 7:

Le capital social est fixé à 7000 EURO

Mitsou Chamotheou Dimitrios Apport en espece : 2000 EURO

Apport en nature : Un vhehicule Citroen Berlingo d'une valeur de 5000 EURO

Artivle 8

Aucun des associés ne pourra céder ses droits dans la société, soit en totalité, soit en partie sans le consentement exprès et par écrit de son coassocié et il pourra non plus associer quelqu'un a sa part sociale. Article 9 :

L'exercice social commence le premier janvier et se cloture le trente et un décembre.

Cet inventaire sera transcrit sur un registre spécial et deva etre approuvé et signé tant par le commandité que le

Chaque année l'assemblée général se tiendra le deuxième mercredi de Juin au siège social ou à tout endroit désigné dans la convocation.

Article 10:

Les bénéfices de la société ainsi que l'eventuel boni de liquidation, costatés par par chaque inventaire, seront partagés dans la proportion des apports respectifs entre les associés. Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associes dans les memes proportions, sans néamoins que l'associé commanditaire, puisse etre engagé au-dela de sa mise sociale.

L'assemblée générale peut décider de garder à dispositions de la société les réserves qu'elle juge nécessire.

En cas de décès de l'associé commanditaire ou de l'associé commandité de la présente société ne sera pas dissoute ; la société continuera d'exister avec les héritiers et représentants du prédécédé, lesquels seront tenus de délèguer l'un d'entre eux ou de constituer un mandataire commun agrée par l'associé commandité ou de l'associé commanditaire pour les représenter dans leurs rapports avec la société.

Article 12

L'interdiction d'un associé, sa mise sous conseil judiciaire, sa déconfiture, ou son état persistant d'incapacité physique pendant 6 mois, seront assimilés à son décès et produiront les memes effets.

Article 13:

Les associés auront le droit d'apporter au statut, moyennant l'assentiment de l'unanimité d'eux, telles modifications qu'ils jugeront convenables. Ils pourront décider notamment, et sans que cette énonciation soit limitative, tous changements dans la raison et la signature sociales, l'augmentation ou la réduction du capital social, l'adjonction de nouveaux associes, la prorogation, la dissolution anticipée de la société et sa transformation en société de toute autre forme belge.

Article 14

Les contestations pouvant s'élever sois entre les associe, soit ente leurs héritiers et représentants au sujet de l'interprétation des présens statuts seront jugées par le tribunal de commerce du lieu du siège social. Gérant

Mitsou Chamotheou Dimitrios.

Op de laatste blz. van Luik B vermelden:

Recto: Naam en hoedanigheid van de instrumenterende notaris, hetzij van de perso(o)n(en)

bevoegd de rechtspersoon ten aanzien van derden te vertegenwoordigen

Verso: Naam en handtekening